

Professeur dans l'enseignement agricole / Professeure dans l'enseignement agricole

Enseignant en lycée agricole/Enseignante en lycée agricole, Professeur d'enseignement professionnel/Professeure d'enseignement professionnel, Professeur d'enseignement technique et pratique/Professeure d'enseignement technique et pratique, Professeur d'enseignement technique/Professeure d'enseignement technique, Professeur dans l'enseignement agricole/Professeure dans l'enseignement agricole, Professeur de centre de formation d'apprentis en enseignement professionnel/Professeure de centre de formation d'apprentis en enseignement professionnel, Professeur de centre de formation d'apprentis en enseignement technique/Professeure de centre de formation d'apprentis en enseignement technique, Professeur de lycée professionnel -plp-/Professeure de lycée professionnel -plp-, Professeur de lycée professionnel en enseignement technique/Professeure de lycée professionnel en enseignement technique, Professeur technique - chef de travaux/Professeure technique - chef de travaux, Professeur technique d'enseignement professionnel/Professeure technique d'enseignement professionnel, Professeur technique de l'enseignement maritime/Professeure technique de l'enseignement maritime, Professeur technique de la protection judiciaire de la jeunesse/Professeure technique de la protection judiciaire de la jeunesse



La professeure ou le professeur dans l'enseignement agricole délivre des savoirs généraux, technologiques et professionnels à des élèves qui se destinent aux métiers de l'agriculture, de la pêche et de la forêt. Il ou elle leur transmet théorie et pratique.

-  Statut d'exercice : **fonctionnaire, salarié**
-  Niveau de formation requis : **bac + 5**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Transmettre des savoirs

L'enseignement agricole assure la formation aux métiers de la culture du sol (pour produire céréales, légumes, fleurs...), de l'élevage (bovins, ovins, porcins...) de la pêche et de la forêt. Selon sa spécialité et son établissement, le professeur ou la professeure en lycée agricole enseigne le français, l'économie ou les techniques d'aquaculture ; les techniques de la vigne et du vin ou celles de la production porcine ; les mathématiques et la biologie ou l'électrotechnique maritime etc. Quelle que soit sa discipline, il ou elle transmet des connaissances, aide ses élèves à s'organiser dans le travail et évalue leurs acquis.

Préparer, corriger, coordonner

La préparation et l'animation des cours, la correction des copies, la mise au point d'exercices adaptés au niveau des élèves, la surveillance d'épreuves font partie de ses tâches. S'y ajoutent, l'organisation d'activités pluridisciplinaires ou de projets parascolaires comme des visites d'exploitations agricoles. Ceux qui sont professeurs principaux coordonnent aussi les conseils de classe, organisent les relations avec les parents et exercent une responsabilité particulière dans l'orientation des élèves, en relation avec le ou la psychologue. Le métier demande de nouer des relations avec les professionnels de l'agriculture, pour préparer l'insertion professionnelle des élèves.

COMPÉTENCES REQUISES

Qualification élevée

Il faut savoir faire le lien entre la théorie et la pratique, et avoir acquis une qualification élevée dans la matière enseignée. Il s'agit de transmettre aux élèves des connaissances et un savoir-faire en s'appuyant sur des démonstrations concrètes, inscrites dans une pratique professionnelle des métiers de la production agricole ou encore de l'agroalimentaire, de la commercialisation des produits agricoles, de la gestion des espaces naturels, des services aux personnes dans les territoires ruraux, etc.

Enthousiasme et rigueur

Le monde agricole, lié à l'industrie et au secteur commercial, évolue rapidement, notamment dans ses techniques, et les professeurs doivent mettre à jour régulièrement leurs connaissances. Rigoureux, les enseignants sont sensibles au respect des règles de sécurité des machines utilisées et à la protection de l'environnement. L'enthousiasme, la rigueur et l'autorité naturelle font partie des qualités traditionnellement requises chez tout enseignant.

Sens de la communication

Il faut savoir faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des élèves. Des qualités de communication sont attendue auprès d'eux mais également avec les professionnels du secteur agricole. L'enseignant ou l'enseignante est en relation avec ces derniers, notamment pour aider les élèves à trouver un stage ou une alternance.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 2000 euros brut par mois

Intégrer le marché du travail

En LEGTA, LPA ou CFA

L'enseignement secondaire et supérieur court (de la 4e au BTSA) est dispensés dans les EPLEFPA (établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) composés principalement des lycées d'enseignement général, technologique et/ou professionnel agricole (LEGTA, LEGTPA ou LPA), des centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et des centres de formation d'apprentis (CFA). L'enseignement supérieur long est dispensé dans les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage (ils comportent moins de postes).

En lycée privé

Il existe aussi des postes en établissements privés dépendant de trois fédérations : l'Union nationale des maisons familiales et rurales (MFR), le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP).

Des concours sélectifs

L'accès au métier peut se faire via un concours. Le nombre de postes proposés est limité et variable d'une année à l'autre. Parfois pour certaines spécialités des concours, aucun recrutement n'a lieu pendant plusieurs années.

Formation sur mesure

Les lauréats aux concours de recrutement d'enseignant dans le public deviennent fonctionnaires stagiaires pendant une (ou deux) année(s) selon leur profil, avant d'être titularisés. Au cours de ce long stage, ils suivent une formation assurée par l'ENSFEA (école nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole).

OÙ L'EXERCER

Au sein d'une équipe

Le professeur ou la professeure fait partie de l'équipe pédagogique où chacun contribue à définir les projets de l'établissement, participe à l'orientation des élèves et prend part aux commissions de suivi des ateliers pédagogiques. Au quotidien, il ou elle collabore avec le ou la CPE (conseiller principal ou conseillère principale d'éducation), la direction de l'établissement et les autres enseignants.

Devant un petit effectif

Il ou elle enseigne généralement à des effectifs d'élèves réduits et motivés, au sein d'établissements de petite taille et situés en dehors des villes. Il ou elle exerce selon les cas dans une salle de cours classique, en laboratoire, en atelier ou à l'extérieur, sur l'exploitation agricole de l'établissement.

Fonctionnaire ou sous contrat

Le professeur ou la professeure dans l'enseignement agricole peut être fonctionnaire, au sein du ministère en charge de l'agriculture, à condition d'avoir réussi à un concours de recrutement. Les professeurs certifiés enseignent 18 heures par semaine devant les élèves. Au-delà des concours, le recrutement sur contrat est fréquent pour certaines disciplines dans l'enseignement public et dans les lycées privés qui représentent une part importante de l'enseignement agricole.

LES ÉTUDES

Les différents concours externes sont :

le CAPESA pour enseigner les disciplines générales en lycée agricole

le CAPETA pour être professeur de l'enseignement technique agricole

le PLPA pour être professeur de lycée professionnel agricole

Le CAPESA (et le PLPA pour les disciplines générales) est accessible aux titulaires d'un master. Le master MEEF préparé à l'Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (Ensfa) près de Toulouse vise l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers de l'enseignement et de la formation dans le contexte spécifique des établissements d'enseignement agricole.

Le CAPETA (et le PLPA pour les disciplines professionnelles) est accessible aux titulaires d'une licence technique ou après 5 ans de pratique professionnelle en tant que cadre.

Dans le privé, la plupart des professeurs sont recrutés sur titre avec un master ou un autre diplôme de niveau bac+5 adapté (par exemple un diplôme d'ingénieur en agronomie). Certains enseignants sont également recrutés sur concours, dans ce cas les épreuves sont identiques à celles du public.

Bac + 5

master MEEF ou dans une discipline du concours de recrutement

Diplôme d'école d'ingénieur

Bac + 4 ou 5	Durée standard	En France
Master mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - second degré (enseignement agricole) (MEEF)	2 ans	Dans 1 établissement

Sources : Onisep 10.2025 ©DCStudio-Freepik